

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)

Rapport N° 62
SUBVENTIONS A DES AMICALES LAÏQUES, MOUVEMENTS DE JEUNES ET
ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET SOCIOEDUCATIVES

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives, auxquelles les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2021, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-après, pour un montant global de 99 910 €
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées.

FOYER DES JEUNES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA PLAINE :

L'activité principale de cette association est de proposer des ateliers d'apprentissage de la musique rock. Ils ont pour but de donner aux jeunes participants la possibilité de se rencontrer et de partager diverses expériences musicales (répétitions en groupe, productions artistiques,...). Les animateurs sont attentifs à ce que cet apprentissage de la musique et ses déclinaisons soient le moyen de transmettre différentes valeurs telles que le respect des autres, du matériel et des locaux.

Le FJEP La Plaine accueille également les personnes désirant pratiquer une activité récréative, éducative, sociale, sportive (rencontres conviviales, gym, randonnée pédestre,...).

Budget de l'association : 36 390 €

Subvention attribuée en 2020 : 22 490 €

Subvention demandée : 22 490 €

Subvention proposée : 22 490 €

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS LAÏQUES DU PUY-DE-DÔME :

La Fédération Départementale des Associations Laïques du Puy de Dôme (FAL) est l'un des acteurs principaux, sur la commune de la mise en œuvre d'une politique d'éducation, d'action culturelle, sportive et sociale.

Elle favorise la création d'associations locales auxquelles elle propose ses services (assurance, affiliation et comptabilité). Elle regroupe les associations laïques d'éducation populaire qui sont au nombre de 451, représentant 36 338 adhérents.

La FAL dispose d'un secteur culturel qui agit auprès du jeune public pour permettre un accès à la culture à tous. Elle travaille en accompagnant ces associations dans leurs projets culturels et également avec le public scolaire et les centres de loisirs.

Budget de l'association : 3 030 420€
Subvention attribuée en 2020 : 20 000 € (DAVA+contrat de Ville+Lire et Faire lire)
Subvention demandée : 17 000 €
Subvention proposée : 17 000 €

AMICALE LAIQUE LA GLACIÈRE – JEAN BUTEZ :

Cette association de quartier a une vocation culturelle et sportive. Elle organise une vingtaine d'activités pour les adultes (gym, randonnée, guitare, yoga, artisanat, jeux, chorale, danse, dessin,...etc.) et cinq pour les enfants (tennis de table, guitare, théâtre, danse et échecs).

Elle assure le lien social entre l'école, les enseignants, les parents d'élèves et les habitants et propose différentes manifestations (brocante, spectacle de théâtre, randonnées familiales, fête de l'école,...).

Budget de l'association : 74 698 €
Subvention attribuée en 2020 : 23 450 € (DAVA+Contrat enfance jeunesse)
Subvention demandée : 16 690 €
Subvention proposée : 16 690 €

MILLE CLUB GALAXIE –FONTGIÈVE :

Cette association a pour objet de mettre à la disposition de ses adhérents différents moyens d'actions permettant le développement d'activités éducatives, sociales, sportives culturelles et récréatives.

Pour cela elle propose des activités diverses (gym, ping-pong, yoga, danses, sophrologie, anglais, guitare, dessin,...) qui sont en constante évolution depuis 30 ans. Une journée porte-ouverte est organisée chaque année.

Budget de l'association : 128 670 €
Subvention attribuée en 2020 : 11 350 €
Subvention demandée : 11 350 €
Subvention proposée : 11 350 €

OS CAMPONESES MINHOTOS - CASA DE PORTUGAL (LES CAMPAGNARDS DU MINHO – MAISON DU PORTUGAL) ASSOCIATION FOLKLORIQUE, CULTURELLE, ARTISTIQUE, SPORTIVE ET DE LOISIRS :

Fondée en 1980, cette association a pour objectif de perpétuer les coutumes et traditions portugaises dans notre ville, autour d'actions et d'événements spécifiques. Elle a pour cela noué des liens avec des associations portugaises du monde entier, organisé des expositions et des voyages et constitué un groupe folklorique.

C'est dans cet esprit qu'elle organise la Fête de la Saint-Jean, événement qui se décline sous forme d'un défilé de groupes folkloriques, de spectacles divers et d'un concert proposé par des artistes portugais.

Budget de l'association : 80 800 €
Subvention attribuée en 2020 : 10 000 €
Subvention demandée : 10 000 €
Subvention proposée : 10 000 €

LA GAUTHIÈRE CULTURE ET LOISIRS :

Implantée dans un secteur classé quartier prioritaire, cette association propose des activités culturelles, sportives et de loisirs pour les adultes (gymnastique, yoga, randonnée, artisanat, informatique, guitare,...) mais aussi pour les enfants (baby gym, théâtre, guitare,...).

Elle travaille en collaboration avec l'école Charles Perrault et ses activités sont réservées aux parents et élèves de l'école (ludothèque, après-midi culturels, arts plastiques, culture scolaire à partager,...).

Budget de l'association : 58 840 €

Subvention attribuée en 2020 : 18 750 € (DAVA+Contrat de Ville)

Subvention demandée : 11 750 €

Subvention proposée : 11 750 €

AMILCLUB CROIX DE NEYRAT :

L'association a pour objet de mettre à disposition de tous les habitants des activités éducatives et récréatives contribuant à la formation physique, civique, économique et sociale des participants.

Pour cela une quinzaine d'ateliers fonctionnent autour d'activités diverses : cartes, couture, dessin, danse, judo, tennis, natation,...

Par ailleurs, elle organise non seulement différentes formes de sorties randonnées selon la période de l'année mais aussi des manifestations comme l'Amilpattes (randonnée proposant plusieurs parcours) mobilisant chaque année plus de 350 participants.

Budget de l'association : 56 691 €

Subvention attribuée en 2020 : 13 300 € (DSL, Contrat de Ville et DAVA)

Subvention demandée : 7 100 €

Subvention proposée : 7 100 €

ASSOCIATION JEANNE D'ARC

Cette association a pour objet de proposer à tous des actions en vue de promouvoir, soutenir et développer l'éducation et la formation physique et culturelle.

Elle propose différentes activités : arts plastiques, chiffres et lettres, randonnées, gymnastique, yoga, tai chi chuan, tir à l'arc.

Elle participe également, en lien avec le CCAS, à des projets pour les seniors résidents dans un EHPAD ou à leur domicile.

Budget de l'association : 14 603 €

Subvention attribuée en 2019 : 3 500 € (DSL et DAVA)

Subvention demandée : 2 000 €

Subvention proposée : 2 000 €

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DÉPORTATION :

Cette association mène une action d'intérêt civique auprès des jeunes en les informant sur cette période tragique de notre histoire et en les amenant à réfléchir sur le respect des Droits de l'Homme, en particulier la Liberté.

Pour cela, le Comité, en partenariat avec l'Éducation Nationale, organise un concours auprès des collégiens et lycéens qui peuvent participer individuellement ou collectivement.

Le Comité attribue des prix, aux élèves concourants, sur des critères alliant la qualité du travail effectué mais aussi leur implication et celle de leur établissement scolaire. Suite au concours, les élèves ayant participé sont invités à un voyage, d'un ou deux jours, sur un lieu de mémoire de la Résistance et/ou de la Déportation.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID 19, les lauréats du concours 2020, seront récompensés en 2021.

Budget de l'association : 13 360 €
Subvention attribuée en 2019 : 1 530 €
Subvention demandée : 1 530 €
Subvention proposée : 1 530 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 - JAN. 2021

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,


Manuela FERREIRA DE SOUSA

